

L'Ecole Supérieure de Technologie de Laayoune

L'ESTL est un établissement universitaire de l'enseignement supérieur (l'ESTL) appartenant à l'université Ibn Zohr. Elle a été créée par le décret n°2.07.1340 jomada I 1430 (21 mai 2009) modifiant et complétant le décret n°2.90.554 du 2 rajeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires. Elle a accueilli ses premiers étudiants au titre de l'année universitaire 2014/2015.

I. Observations et recommandations de la Cour des comptes

La Cour des comptes a procédé au contrôle de la gestion de l'ESTL en partenariat avec la Cour régionale des comptes de la région de Laayoune Sakia Elhmara. Ce contrôle a donné suite à plusieurs observations et recommandations ; ci-après les plus importantes.

1. La gouvernance de l'Ecole Supérieure de Technologie de Laâyoune

➤ Création tardive du conseil de l'établissement et absence d'une vision stratégique de développement de l'ESTL

L'ESTL dispose des organes de gestion suivants : un conseil d'établissement, un directeur par intérim et quatre commissions permanentes. Or, il a été constaté depuis sa création et sa mise en service en 2014, l'Ecole fonctionnait sans former son conseil d'établissement comme il est stipulé dans l'article 20 de la loi n° 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur. Ledit conseil n'a été constitué en date du 17 janvier de l'année 2018.

L'Ecole est gérée depuis son ouverture par un directeur par intérim. Ce dernier se contentait de la gestion du quotidien de l'Ecole en l'absence d'une vision stratégique de développement de l'Ecole claire et formalisée.

➤ Absence d'un organigramme officiel

L'ESTL dispose d'une structure organisationnelle fonctionnelle traduite par un organigramme non adopté par le conseil de l'établissement (inexistant) et non approuvé par le conseil de l'université.

De plus, il est constaté :

- le non-établissement des fiches de description de poste définissant en détail la mission générale du poste ainsi que ses missions spécifiques ;
- l'absence de notes de service organisant et encadrant les structures opérationnelles définissant la répartition des moyens humains et matériels mis en œuvre entre ces dernières.

➤ Absence de manuel de procédures et de définition des tâches

L'Ecole fonctionne en l'absence d'un « manuel de procédures » qui décrit de manière détaillée, la nature et le contenu et la modalité des tâches exécutées pour assurer le fonctionnement des structures de l'établissement, ainsi que les personnes qui en sont chargées.

Il en est de même pour les mécanismes de coordination et de communication entre les différentes structures qui demeurent non encadrées et non formalisées dans un document officiel, explicitant clairement et amplement les personnes habilitées à assurer la coordination et les procédures à suivre et les documents à servir.

➤ **Absence des décisions de nomination des fonctionnaires dans les différents services de l'Ecole**

Les responsables des services administratifs de l'établissement exercent leurs fonctions, depuis l'année 2014, sans disposer de décisions de nomination.

Dans le même sens, l'affectation des fonctionnaires aux différents services de l'Ecole se faisait verbalement et sans l'établissement de décisions d'affectation. Ce genre d'attribution de tâches doit, en principe, faire l'objet de décision écrite en bonne et due forme émanant du directeur de l'établissement.

➤ **Absence de système d'information**

L'Ecole ne dispose pas d'un système d'information intégré. Chaque structure de l'Ecole (scolarité, examen, stages et bourses) a ses propres outils de gestion sous forme de fichiers électroniques sous forme basique (Excel et Word).

Dans ce cadre, l'université Ibn Zohr a mis à la disposition de l'Ecole le logiciel "APOGEE" relatif à la gestion de l'ensemble du processus de la formation : de l'inscription administrative des étudiants à l'édition des relevés des notes en passant par les stages et les projets de fin d'études.

Cependant, ce logiciel n'est pas exploité en raison de l'absence d'un agent maîtrisant sa manipulation. Pour faire face à cette situation, l'Ecole a recruté une technicienne en informatique en 2017, mais elle n'a pas encore reçu de formation à son propos.

Il est recommandé de :

- *veiller à l'adoption d'un organigramme par le conseil d'établissement ;*
- *veiller à l'établissement d'un manuel de procédures de l'Ecole ;*
- *mettre en place un système d'information intégré pour la gestion des différentes activités de l'Ecole.*

2. Le processus de formation au sein de l'Ecole

2.1. L'offre de formation

L'Ecole n'offre que de la formation fondamentale, celle-ci est répartie en sept filières. L'analyse de cette offre de formation a permis de relever les observations suivantes :

➤ **Insuffisance de l'encadrement pédagogique**

Parmi les 7 filières ouvertes à l'Ecole, trois filières tertiaires : technique de management, technique de communication et de commercialisation et une licence professionnelle de GRH, ont été ouvertes en absence d'enseignants permanents spécialisés en sciences économiques et gestion.

Face à cette situation, l'Ecole fait appel à des vacataires pour les principaux modules des deux spécialités "techniques de management (TM)" et "techniques de communication et de commercialisation (TCC)". La majorité des intervenants ne sont pas des professionnels.

➤ **Insuffisance des moyens didactiques de l'Ecole pour animer les salles des travaux pratiques**

Le descriptif de la filière du DUT "génie-agrobiologique" a prévu un ensemble de travaux pratiques pour la moitié des modules de la filière (14 éléments de module sur 28 enseignés). Ces TP constituent le socle de cette formation permettant aux étudiants de compléter leur formation théorique dans les domaines de leur spécialité.

Or, à travers des entretiens menés avec les enseignants de la filière, il a été constaté que la majorité des TP n'ont pas été réalisés en raison du manque de matériels et d'équipements indispensable dans ces salles pour la réalisation de ce type de travaux pratiques. 14 heures seulement ont été réalisées parmi 128 heures de travaux pratiques programmées au long de la formation.

➤ Absence de partenariats avec l'environnement socioéconomiques

La commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur (CNCES), lors de la mise en accréditation de la licence professionnelle "techniques juridiques et financières" et du DUT "génie agro-biologie", a recommandé d'étoffer le corps pédagogique par des intervenants professionnels ainsi que de produire et de prévoir des partenariats socioéconomiques.

Toutefois, l'Ecole n'a conclu aucune convention de partenariats avec le milieu socioéconomique qui permettrait aux étudiants de parfaire leurs études théoriques par des stages pratiques.

Le cas le plus illustratif est celui de la filière GAB dont le descriptif prévoit 132 heures d'activités pratiques, or en l'absence de ces conventions les étudiants de la filière n'ont bénéficié que de 12 heures de visites durant les deux années de formation.

➤ Accréditation de filières en l'absence de mécanismes de coordination pédagogique

Il a été constaté une absence totale de la coordination pédagogique entre les enseignants de la même filière. L'absence de cette coordination est due, d'abord, à la désignation dans les descriptifs de filière d'enseignants ne relevant pas de l'Ecole, mais de l'université Ibn Zohr d'Agadir et ensuite, à la désignation tardive, en janvier 2018, des chefs de filières.

2.2. Evaluation des connaissances

➤ Non-prise en considération des évaluations émises par les établissements d'accueil lors des stages

A travers l'examen des fiches d'évaluation émanant des établissements d'accueil concernant l'année scolaire 2016/2017 pour trois filières les DUT "génie informatique" et "techniques de management" et la licence professionnelle GRH, il est constaté que 28 fiches d'évaluation sont toujours sous plis fermés. Et après l'examen des procès-verbaux de soutenance, il s'est avéré que les encadrants de l'établissement d'accueil n'assistent pas aux soutenances des PFE (projet de fin d'études) et des rapports de stage.

De ce qui précède, il s'est avéré que l'Ecole ne prend pas en considération les évaluations émises par les établissements d'accueil. La négligence de l'évaluation d'un professionnel peut biaiser le jugement donné par le jury de soutenance sur la conduite de l'étudiant durant le stage.

Ainsi, il est recommandé de :

- *veiller à l'amélioration de l'encadrement pédagogique des étudiants ;*
- *équiper les salles de travaux pratiques en matériels et en équipements nécessaires pour la réalisation des travaux pratiques ;*
- *designer des coordonnateurs de filières appartenant à l'ESTL.*

3. La gestion des ressources financière, humaine de l'Ecole

3.1. La gestion financière de l'ESTL

L'examen de la gestion financière de l'Ecole a permis de relever les observations suivantes :

➤ Quasi-absence des recettes propres

La structure du budget de l'ESTL au titre des années budgétaires de 2014 à 2017 montre que la subvention de l'Etat reste prépondérante par rapport aux autres recettes. En effet, la part des recettes propres est quasiment nulle durant la période de contrôle et la seule recette propre réalisée provient de la location de la buvette (cafétéria). Cette location a fait l'objet du Marché n° 19/buvette-ESTL/2014 au titre de l'année 2014, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction (article 6), pour un montant de 36.000,00 dirhams annuellement. Or, le gérant a cessé d'offrir la prestation suite à une demande de résiliation qu'il a adressée à l'ESTL le 12-10-2016.

Cependant, l'EST n'a pas avisé l'UIZ pour prendre les mesures nécessaires permettant de sauvegarder les droits de l'ESTL en redevance et d'assurer la continuité de service de la buvette.

Dans ce sens, l'ESTL n'a pas incité l'ordonnateur de l'UIZ à prendre les diligences nécessaires pour le recouvrement du montant estimé à 24.000,00 DHs. En effet, l'article 8 du contrat prévoit la notification au gérant d'un avis de paiement et une pénalité de 100 DH lui est appliquée par jours de retard, mais il est constaté qu'aucune de ces dispositions n'a été appliquée.

➤ **Anomalies dans la gestion du marché du gardiennage des locaux de l'Ecole**

L'ESTL a passé un marché de prestations de gardiennage et de surveillance des locaux des établissements universitaires au titre de l'année 2015 avec la société O.C pour un montant de 217.107,84 DHs TTC. La date de notification de l'ordre de service de commencement a été le 01/07/2015.

L'examen du dossier du marché et l'appréciation des conditions de réalisation de cette prestation ont permis de noter les observations suivantes :

- l'absence des registres et des rapports de synthèse ;
- la non-approbation par l'ESTL de la liste des préposées ;
- le titulaire procède aux remplacements des proposés sans autorisation préalable du maître d'ouvrage ;
- le paiement des décomptes est effectué sans aucune vérification des contrats d'assurance et des documents fournis par le titulaire du marché.

3.2. La gestion des ressources humaines

Pour la réalisation de ses principales activités l'Ecole emploie un personnel composé d'administratifs et d'enseignants permanents. Depuis la création de l'Ecole, l'effectif des professeurs est passé durant la période 2014-2018 de 2 à 13 professeurs et l'effectif administratif de 13 à 15. Le contrôle de la gestion des ressources humaines de l'Ecole a permis de relever les observations suivantes :

➤ **Evolution des moyens humains en deçà d'évocation du nombre d'étudiants**

Le nombre des étudiants inscrits à l'Ecole est passé de 91 en 2014, à 385 étudiants en 2017, soit une évolution dépassant les 300%. Cette augmentation rapide des effectifs des étudiants doit être prise en compte par l'Ecole pour faire face à ses besoins futurs en matière de ressources humaines.

D'ailleurs, l'Ecole déclare un besoin immédiat pour le recrutement d'un enseignant chercheur d'économie et de gestion et d'un préparateur de laboratoire. Or, il est constaté qu'elle n'a pas élaboré un prévisionnel des besoins en matière des ressources humaines en collaboration avec la présidence de l'université.

➤ **Recours au personnel administratif pour l'exercice des fonctions d'enseignement**

Vu le déficit dans le nombre des enseignants, Le directeur de l'Ecole, a attribué à M. O. A (administrateur 2ème grade) des tâches d'enseignement au sein de l'établissement depuis le 03 juillet 2017, date de sa prise de service, par un simple ordre verbal.

Il est à noter que ce fonctionnaire n'a jamais exercé ses fonctions en tant qu'administrateur.

Il est recommandé de :

- *adopter une gestion prévisionnelle des ressources humaines pour faire face aux (enseignants et personnel administratif) ;*
- *respecter l'affectation initiale du personnel recruté.*

4. La gestion du patrimoine de l'Ecole

4.1. Des insuffisances dans l'organisation et la gestion du magasin

La visite effectuée à ce service et la vérification des documents qu'il détient, ont permis de relever les observations suivantes :

- le magasin n'est pas équipé de rayonnage pour le rangement des approvisionnements. Toutes les fournitures sont déposées sur terre sans aucun ordre (voir photo n°) ;
- l'absence des documents nécessaires pour contrôler la conformité des produits réceptionnés avec ceux commandés (les bons de livraison, les factures, les bons de commande) ;
- l'absence des bons de sortie ou des décharges retraçant la destination des fournitures ;
- non mise en place de programme informatique dédié à la gestion des stocks et des approvisionnements.

4.2. La gestion des salles de travaux pratiques

L'ESTL dispose de trois salles de travaux pratiques dont deux non encore équipées et une salle quasiment équipée réservée aux travaux pratiques d'agro-biologie. L'examen de la gestion de ces salles de TP a permis de relever les observations suivantes :

➤ Défaillance dans le stockage des produits chimiques

Lors de la visite de la partie réservée au stockage des produits chimiques dans la salle de TP, il est constaté l'étroitesse de cet endroit de stockage, l'absence d'aération et une forte odeur des produits chimiques.

➤ Absence d'équipements nécessaires à la salle

La Cour a noté l'absence de plusieurs équipements nécessaires au bon fonctionnement de ladite salle comme les chaises. Aussi, les hottes d'extraction des vapeurs toxiques ne sont pas fonctionnelles.

➤ Non-instauration des outils d'interventions de premiers soins et secours

Les enseignants n'ont pas été sensibilisés ni initiés aux interventions de premiers soins à effectuer en cas d'accident. En outre, la salle de TP n'est pas dotée de trousse pour les premiers soins pour secourir les étudiants en cas d'accident (électrocution, intoxication...). Lors de la manipulation des produits chimiques, il a été constaté que les professeurs et les étudiants n'utilisent pas les gants et les lunettes de protection. En plus, la salle n'est pas dotée d'extincteurs de feu.

➤ Destruction des déchets non effectuée en temps opportun

La salle de TP n'est pas dotée de points d'évacuation de produits chimiques nécessaires pour ce type d'expérimentation ou sont manipulés des produits qui constituent un risque pour la santé (allergie, brûlures...), à la fois pour la santé des étudiants, et des enseignants, en cas de contact physique non protégé et imprudent.

Les déchets et résidus résultant des différentes expérimentations sont brûlés via un simple autoclave, mais cette opération ne se fait pas immédiatement, car il a été constaté que des quantités des substances chimiques utilisées n'étaient pas encore brûlées.

4.3. La gestion de la bibliothèque

L'Ecole est dotée d'une bibliothèque composée d'un bureau du gérant, d'une place de rangement des fonds documentaires et d'un espace de lecture non encore opérationnel.

La visite de ce service et l'analyse des documents fournis par le responsable de la gestion de la bibliothèque ont permis de relever les observations suivantes :

- absence d'un règlement intérieur officiel de la bibliothèque ;
- inadéquation entre l'horaire de la bibliothèque et les emplois du temps des étudiants ;
- insuffisance du fonds documentaire de la bibliothèque ;
- la bibliothèque fonctionne en l'absence d'une salle de lecture équipée ;
- non mise en œuvre de programmes informatiques dédiés à la gestion de la bibliothèque ;

4.4. La cessation des activités de la cafétéria (buvette)

L'ESLT est dotée d'une cafétéria (buvette) pour les étudiants d'une superficie de 120 m². La présidence de l'université d'Ibn Zohr-Agadir a confié sa gestion à un opérateur privé depuis 2014 par le biais du marché n°19 d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Or, la buvette a cessé de fonctionner depuis plus d'un an (à partir de fin 2016), et l'Ecole n'a déployé aucune action pour la reprise de son fonctionnement, en dépit de l'importance de ce service qui offre aux étudiants, surtout que l'Ecole est éloignée de toute activité commerciale.

En l'absence de ce service au sein de l'ESTL les étudiants sont obligés soit de s'approvisionner auprès des vendeurs ambulants malgré les risques qu'ils représentent pour leur santé, ou soit d'apporter avec eux des repas préparés chez eux en l'absence de conditions minimums de conservation.

4.5. Non exploitation de certains locaux et équipements

L'établissement dispose d'un ensemble de bâtiments et équipements qui n'ont pas été exploités malgré leur importance pour satisfaire les besoins sociaux et pédagogiques de l'Etudiant. C'est le cas par exemple du centre de photocopie et l'infirmerie.

4.6. Absence de locaux ou équipements sportif et culturel

L'Ecole ne dispose pas de terrains de sports et des espaces pour l'exercice des activités culturelles (théâtre, atelier de peinture, espace de jardinage...). L'exercice de ses activités a un impact direct sur le processus de la formation, de la socialisation des étudiants et l'inculcation des valeurs telles que la persévérance et le sens de la responsabilité.

A cet effet, La Cour des comptes recommande ce qui suit :

- *veiller à l'amélioration des conditions de stockage des équipements et du matériel pédagogique au niveau du magasin ;*
- *assurer un stockage sécurisé des produits chimiques au sein des salles de TP ;*
- *équiper les salles de travaux pratiques en matériels et en équipements nécessaires pour la réalisation des travaux pratiques ;*
- *renforcer le fonds documentaire de la bibliothèque et d'opérationnaliser la salle de lecture ;*
- *démarrer l'exploitation de la buvette, du centre de photocopie et de l'infirmerie.*

II. Réponses du Ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche Scientifique et du Président l'Université Ibn Zohr

(Texte intégral)

1. Gouvernance et système de gestion de l'EST Laayoune

➤ La création tardive du Conseil d'Établissement et absence d'une vision stratégique de développement de l'établissement

Le conseil d'établissement est formé dans sa majorité par les professeurs titularisés de l'établissement. Le Conseil ainsi que ses commissions permanentes ont été formés fin 2017 lors du renouvellement des conseils des différents établissements de l'Université. D'autre part, la vision stratégique du développement de l'établissement doit figurer dans le projet du Directeur officiel. Cependant, l'Université a travaillé sur le dossier du développement de l'établissement en mettant en œuvre des formations qui sont corrélées avec la vocation de l'école : des DUT en tertiaire et secondaire ainsi que des licences professionnelles en relation avec les besoins du milieu socioéconomique tout en mobilisant les moyens pour accompagner le développement du jeune établissement.

- Plusieurs Appels à Candidature ont été lancés sans résultats.
- Dernier Appel à Candidature : Les dossiers de candidatures peuvent être retirés au siège de la Présidence de l'Université Ibn Zohr Agadir, ou à partir du site web de l'université : www.uiz.ac.ma du 24 au 28 décembre 2018 inclus
- Nomination d'une nouvelle Directrice par intérim pour une période transitoire de 3 mois
- Nomination du nouveau Directeur par le conseil du gouvernement le 28 Mars 2018 et qui porte un projet de développement de l'établissement pour une période de 4 ans.

➤ Organisation structurelle non officielle

Les organigrammes des établissements ne sont pas encore validés au niveau national. Par conséquent, la structuration de l'administration repose sur ce qui se fait dans des établissements similaires.

➤ Absence d'un manuel de procédure et de définition des tâches

Le manuel des procédures de gestion des finances est adopté par le conseil de l'université. Il est appliqué par l'établissement. Par contre celui de définition des tâches est lié à l'adoption de l'organigramme.

➤ Absence de décisions d'affectation des fonctionnaires dans les différents services de l'École

Du moment que l'organigramme n'est pas encore adopté, l'affectation des employés dans les différents services se fait de manière directe selon les attributions du responsable et en concertation avec le secrétaire général et le concerné.

➤ Absence d'un système d'information

L'Université a adopté le système APOGEE. Une formation technique a été réalisée pour une gestion globale des affaires estudiantines. Ce système d'information sera appliqué à partir de ce semestre.

2. La formation initiale à l'Ecole

2.1. Offre de formation

➤ Faible encadrement pédagogique

Pour combler le déficit en encadrement pédagogique, l'Ecole a procédé au recrutement (Session d'Avril 2018) de Deux Professeurs Assistants (Eco-gestion et Informatique) et Recrutement (Session Octobre 2018) de trois PA (2 Eco-gestion et 1 Biologie)

➤ La non-suffisance des moyens de l'école pour animer les salles de TP

Une attention particulière est accordée aux travaux pratiques et les séances qui manquent ont été récupérées au cours du semestre courant.

➤ L'absence de partenariats avec l'environnement socioprofessionnel

Malgré son jeune âge, l'EST Laâyoune a pu mettre en place deux conventions : une dans le cadre de la formation initiale et une autre convention dans le cadre de la Formation Continue.

Une nouvelle convention a été signée avec l'OFPPT pour appuyer la création de nouvelles filières.

Une convention a été conclue avec la région avec une dotation de 4 500 000 Dh pour la construction d'un amphithéâtre à l'établissement.

➤ Accréditation de filières de formation en absence totale des mesures de la coordination pédagogique

C'était au départ et en absence d'un nombre suffisant de professeurs, l'EST a renforcé son staff pédagogique par des professeurs vacataires de l'université. Maintenant toutes les filières possèdent des coordonnateurs qui font partie de l'établissement.

2.2. La non-prise en considération des évaluations émises par les établissements d'accueil des Stages

Les cas signalés résultent du fait que les documents en question sont parvenus à l'établissement après le déroulement des soutenances auxquelles sont invités les tuteurs des stages au niveau des établissements d'accueil.

Réponses aux recommandations

- L'établissement a recruté de nouveaux enseignants chercheurs pour consolider l'équipe pédagogique
- L'école a programmé, dès le début de la filière Agrobiologie dans ses différents budgets, des dotations pour acquisition des équipements et des produits consommables selon les priorités fixées par les professeurs responsables et dans les limites de délégation (25 000,00 DH) (BC 35/ESTL/2016 : 249 999,60 DH pour l'achat du matériel scientifique et de laboratoire ; BC 36/ESTL/2016 : 64 018,80 DH pour l'achat des produits chimiques et de laboratoire ; BC 38/ESTL/2016 : 39 960,00 DH pour l'achat de matériel d'enseignement ; BC 26/ESTL/2017 : 24 960,00 DH pour l'achat de matériel scientifique et de laboratoire ; BC 22/ESTL/2017 : 24 960,00 DH pour l'achat de matériel scientifique de laboratoire ; BC 22/ESTL/2017 : 51234,00 DH pour l'achat du matériel scientifique de laboratoire et BC 29/ESTL/2018 : 243 600,00 DH pour l'achat du matériel d'enseignement).
- Un marché d'un montant de 2 000 000,00 de dirhams est en cours d'exécution.
- Les coordonnateurs des départements et de filières en été nommés début 2019.

3. Management des ressources financières et humaines de l'EST Laayoune

3.1. Management des ressources financières

➤ La quasi-absence des recettes propres

La cessation du paiement des redevances par le locataire de la buvette : Le problème de la buvette est complètement réglé. Elle est opérationnelle.

➤ Défaillances au niveau du marché relatif au gardiennage des bâtiments de l'établissement

Des mesures ont été prises pour maîtriser cette gestion déléguée selon les règles de l'art.

3.2. Management des ressources humaines

➤ Le non-accompagnement des ressources humaines au développement de l'établissement

Le recrutement des professeurs se fait par une procédure précise qui regroupe plusieurs étapes. Dans ce contexte l'établissement a pu avoir un nombre raisonnable de postes budgétaires pour pouvoir se rapprocher du taux d'encadrement moyen national à l'instar des nouvelles EST du Royaume.

➤ Le recours au personnel administratif pour l'exercice des fonctions d'enseignement

Le recours au personnel administratif, selon leur spécialité, pour l'exercice des fonctions d'enseignement (E.S en Droit, E.N et R.N en Français et N.G en Anglais et d'E.A en économie gestion) a permis à l'école de surmonter le manque en personnel enseignant dans ces dites disciplines. Une fois l'école arrive à recruter les professeurs dans les domaines concernés, le personnel administratif sera déchargé de la fonction d'enseignement et c'était le cas d'E.S, d'E.N de R.A et N.G et ça sera le cas d'E.A une fois il y aura suffisamment d'enseignants qui vont prendre en charge toutes les matières d'enseignement.

Réponses aux recommandations

- L'ESTL est en train de créer un plan prévisionnel des besoins en RH en cohérence avec l'évolution des effectifs et en fonction des nouvelles filières qui sont proposées à l'accréditation.

4. Gestion des biens de l'Ecole

4.1. Faiblesses dans l'organisation du magasin

L'EST s'est attelée sur l'amélioration des conditions de stockage des équipements et du matériel pédagogique au niveau du magasin.

4.2. Gestion des salles de TP

➤ Défaillances dans le stockage des produits chimiques

Des mesures ont été prises pour que la gestion des produits chimiques se fasse selon les normes dans une salle de stockage.

➤ Absence d'équipement nécessaire dans la salle

Suite à cette remarque, des équipements adéquats ont été mis en place pour assurer les TP dans des conditions normales.

➤ Absence des moyens d'urgence et des premiers soins au niveau de la salle

L'Ecole a mis en place tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'hygiène dans le laboratoire des travaux pratiques.

Une session de formation et de sensibilisation sera programmée début de l'année universitaire.

➤ **La libération des déchets résultant des expériences laboratoires ne se fait pas au moment opportun**

Une procédure est en cours de mise en place pour se débarrasser des déchets émanant des expériences du laboratoire.

4.3. Gestion de la bibliothèque

Pour les filières GI, GRH, TM et TCC l'école dispose de plusieurs ouvrages de spécialité, pour les autres filières deux bons de commande ont été consacrés à ce sujet. Mais la solution qui a été adoptée par l'école c'est l'exploitation de l'abonnement de l'Université Ibn Zohr à la bibliothèque numérique Scholarvox à laquelle nos étudiants ont recours de manière très fréquente et surtout d'utilisation plus commode pour nos étudiants. En plus un lot de livres a été acquis fin 2018 pour accompagner les nouvelles filières en cours d'accréditation.

Tous les travaux d'agencement et d'aménagement ont été réalisés et la bibliothèque est ouverte dans sa nouvelle configuration pour répondre aux attentes des étudiants et des professeurs.

L'Ecole est en cours d'acquisition d'un logiciel de gestion informatisée du fonds documentaire

4.4. La non-mise en marche du service de la buvette

Le problème de la buvette est complètement réglé. Elle est opérationnelle.

4.5. La non-utilisation de certains locaux et équipements

Depuis le mois de Janvier, tous les locaux et services de l'établissement et les différents équipements ont été mis en service : La bibliothèque, la reprographie et l'atelier culturel.

4.6. La non-disponibilité d'équipements sportifs et culturels

Durant le mois de janvier dernier, l'atelier culturel a été inauguré en présence du Président de l'Université, le Wali de la Région, le Président de l'Université de Brest et d'autres personnalités

Par la même occasion, la salle de conférence a été mise en marche par le déroulement d'une manifestation sur le rapprochement de l'école avec son milieu socioéconomique.